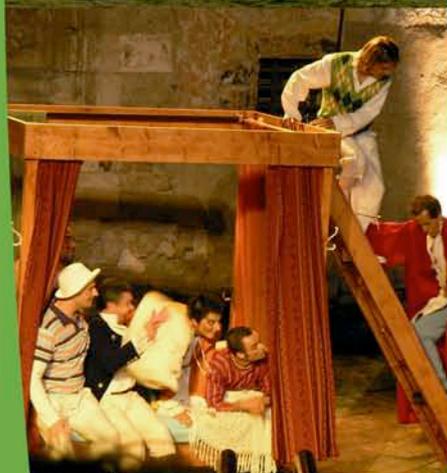


# DOSSIER DE PRESSE



## Pays Vichy-Auvergne



Synergie d'Avenir

# Le Pays Vichy Auvergne

## Synergie d'avenir

### Qu'est-ce qu'un pays ?

**E**n 1995, le législateur a proposé la constitution de "Pays" pour répondre à une volonté de prise en compte de la grande diversité territoriale. Il s'agissait de regrouper en un territoire, les acteurs locaux (élus, associations, acteurs socio-professionnels) désireux de monter eux-mêmes un projet de développement global et prospectif. La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, dite Loi Pasqua, fût alors promulguée le 4 février 1995. Une dizaine d'années plus tard, le paysage des territoires de projet a considérablement évolué et, en 2005, on comptait 281 pays reconnus et 64 en projet (près de 400 Pays aujourd'hui). Cette avancée dans le monde des démarches de projets se concrétise avec deux nouvelles lois en 1999 (loi Voynet) et la loi du 23 juillet 2003 (urbanisme et habitat).

Les contrats de Pays sont issus des contrats de plan Etat-Région.

En Auvergne, les structures intercommunales qui sont entrées dans la démarche de Pays peuvent prétendre aux subventions régionales du FRADDT (Fonds Régional pour le développement durable des territoires) dans le cadre des contrats Auvergne + : 10 M € de subventions pour l'ensemble des EPCI, communautés de communes et communautés d'agglomération.

### Définition du pays

Source : [www.projetdeterritoire.com](http://www.projetdeterritoire.com)

#### Un PAYS ...

> est un territoire (caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale) favorable à la mise en œuvre d'un projet de développement local défini dans une charte.

On dit d'un PAYS qu'il est un **"territoire de projet"**.

> a vocation de regrouper et de fédérer les Communes et les Communautés de Communes d'un territoire spécifique afin d'élaborer ensemble des projets et des actions à une échelle plus large. On dit d'un Pays qu'il est une **"instance de coopération"**.

> n'est pas une intercommunalité. Une intercommunalité, à la différence d'un Pays, bénéficie d'un transfert de compétences (entretien de la voirie, gestion d'un équipement, enlèvement d'ordures ménagères, installation d'un commerçant ou d'un artisan...) de la part des communes qui le compose. Les PAYS n'ont pas de vocation à « gérer », mais à coordonner, impulser et prospecter dans le sens du projet de territoire défini en commun.

> relève de l'initiative des communes et des Communautés de Communes. Un PAYS se fonde par conséquent sur le volontariat local, et s'appuie sur une forte coopération intercommunale.

> fonde son originalité dans la participation de la population locale, des entreprises, des associations à cette démarche. Au sein d'un Conseil de Développement, la société civile participe au projet du territoire. On dit d'un PAYS qu'il est un « **espace d'échanges, un espace de démocratie participative** ».

# Présentation de l'association Pays Vichy Auvergne

La démarche de création du Pays Vichy Auvergne a été lancée en 2002, mais son périmètre actuel a été clairement défini en 2007. En décembre 2003, un bureau d'étude a fait une étude restituée début 2005 sur une analyse diagnostic du territoire.

Par la suite en février 2005, le conseil de développement présidé par Eric Sicard et le comité de pilotage composé des présidents de communautés de communes et Maires des communes concernées. La charte est alors créée dans sa toute première version.

En octobre 2006, le contrat de Pays Auvergne + est signé.

**La reconnaissance du périmètre définitif s'est faite en 2007 et le 17 janvier 2008, le Pays est reconnu par l'Etat.**

## L'association comme structure d'ingénierie, porteuse du pays

La réflexion d'une création de « Pays » au sens de la LOADDT a permis l'élaboration de la première charte de développement et un diagnostic du territoire.

Présidée par Jean Michel Guerre, l'association Pays Vichy-Auvergne (loi 1901) est créée pour formaliser ce travail de coopération. Lieu d'échanges et de concertation entre acteurs locaux, elle a pour objectif de garantir et de promouvoir un développement cohérent et équilibré du territoire.

Un directeur d'association a été recruté pour assurer la mise en oeuvre de la démarche pays et coordonner les agents de développement du territoire :

**Stéphane Zapata.**



### > Le Conseil d'Administration de l'Association

M. René Bardet

**Vice-Président**

M. Jean-Michel Guerre

**Président**

M. Dominique Bidet

**Secrétaire**

M. Pierre Prade

**Trésorier**

M. Bernard Faure

M. Xavier Cadoret

M. Didier Chassain

M. Tony Bernard

**Vice-Président**

M. Pierre Lyan

**Trésorier adjoint**

M. Didier Hangard

M. François Szyzula

**Vice-Président**

M. Bernard Coulon

M. Jacques Cortez

M. François Lacoste

Mme Nicole Eymard

M. Jésus Moran

M. Pierre Courtadon

M. Guy Banchetete

M. Marcel Pironin

M. Dominique Busso

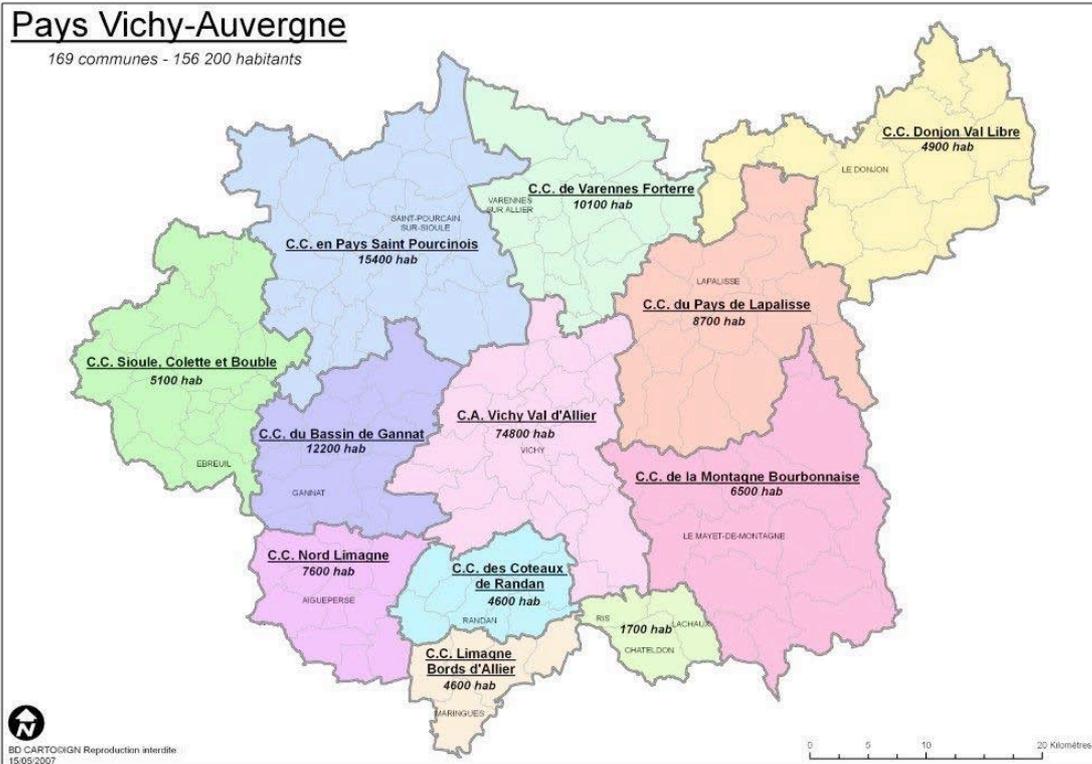
M. Luc Chaput

M. Gérard Laplanche

**Secrétaire adjoint**

M. Gilles Berrat

## Son territoire



**Le territoire du Pays Vichy-Auvergne offre la particularité d'être sur l'Allier et le Puy de Dôme. Ses EPCI et communes sont :**

- la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier (23 communes)
- la communauté de communes Nord Limagne ( 12 communes)
- la communauté de communes Limagne Bords d'Allier (5 communes)
- la communauté de communes Sioule, Colettes et Bouble ( 18 communes)
- la communauté de communes Bassin de Gannat (16 communes)
- la communauté de communes Pays St-Pourçinois (27 communes)
- la communauté de communes Varennes-Forterre ( 14 communes)
- la communauté de communes Pays de Lapalisse (14 communes)
- la communauté de communes Montagne Bourbonnaise (15 communes)
- la communauté de communes Donjon Val Libre (14 communes)
- la communauté de communes Coteaux de Randan ( 8 communes)
- la commune de Chateldon
- la commune de Lachaux
- la commune de Ris

**Soit un total de 169 communes et près de 160000 habitants.**

**Le bassin de vie**, périmètre de référence du pays, ne se borne pas à la mobilité professionnelle de ses habitants, il concerne le développement économique et couvre le territoire sur lequel ses habitants évoluent socialement et culturellement.

## Ses missions et compétences

Parmi les missions de l'association Pays Vichy Auvergne figure le fonctionnement et l'animation du conseil de développement du territoire de projet.

### Concrètement l'association a pour mission d'assurer :

- L'application, le suivi et la révision de la charte de développement du Pays ;
- La préparation la signature, la participation à la mise en œuvre et l'animation du contrat de pays. Elle réalise aussi des études de faisabilité ou préalables aux projets d'aménagement répondant aux objectifs de la charte ;
- La médiation entre les différents partenaires intéressés par le projet collectif de développement (Etat, région Auvergne, départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme, chambres consulaires) ;
- La fonction d'observatoire de l'économie et du logement,
- Le soutien et l'animation du conseil de Développement du Pays et la mise à disposition des moyens nécessaires à son fonctionnement.

En outre, l'association peut signer tout contrat de développement avec l'Europe, l'Etat, le conseil régional, les conseils généraux et les mettre en oeuvre sur le pays : **programme Leader 2007-2013 en cours de validation.**



## - Le conseil de développement -

L'alinéa II de l'article 22 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, modifié par l'article 95 de la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 " urbanisme et habitat ", prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ou les communes, engagés dans une démarche de pays, organisent librement un conseil de développement, comprenant notamment des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs du pays. Ce conseil a été associé à l'élaboration de la charte de développement du pays et à son suivi. Il est ouvert et accessible à tous ceux qui souhaitent l'intégrer, et suivre avec le bureau déjà existant les projets du pays Vichy Auvergne.

La charte du pays Vichy-Auvergne a été signée en 2006.

**Le Conseil de développement du pays Vichy-Auvergne, présidée par Eric SICARD compte 84 membres répartis au sein de 5 collèges :**

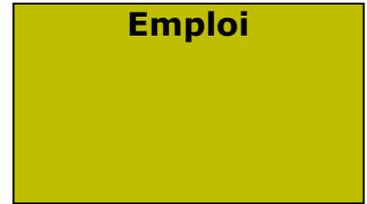
- 1- **collège économique (26 membres)**
- 2- **collège social (9 membres)**
- 3- **collège culturel (5 membres)**
- 4- **collège citoyen (22 membres)**
- 5- **collège élus (22 membres)**

Une convention de partenariat a été signée précisant les relations entre la Pays Vichy-Auvergne et le Conseil de Développement. un règlement intérieur a également été adopté pour le fonctionnement du Conseil de Développement.

**5 Groupes de travail sont en place et participent aux réflexions du Pays :**

- développement touristique,
- développement culturel,
- développement économique,
- cadre de vie, loisirs et sports,
- services à la personne.

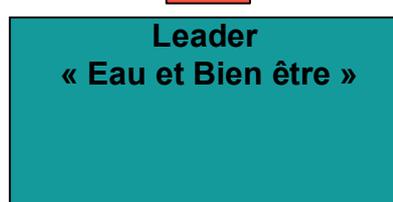




- Services à la population
- Transports
- Parc équestre régional
- Animation Pays

- Politique environnementale
- Politique touristique
- Politique Culturelle
- Vers un Pays d'Art et d'Histoire

- Filière nutrition
- Santé: animation, communication, promotion, développement
- Mission économique





Synergie d'AVENIR

# Vocations de l'association Pays Vichy Auvergne

## Le maintien et l'accueil des populations

### DIAGNOSTIC :

**La situation démographique** du Pays Vichy-Auvergne se caractérise par une perte et un vieillissement de la population. Le départ es jeunes et la hausse croissante du nombre e seniors s'accompagne d'une diminution e la population active et d'une arrivée de la population en provenance de l'Europe du Nord.

**Point de vue économique**, on remarque la diminution du nombre d'établissements et un taux de chômage qui reste élevé. Toutefois, il est à noter le développement et PME-PMI qui constitue un point d'appui important au développement local et deux secteurs d'activité dynamique dans le domaine de l'électrique-électronique et dans la santé, l'environnement et le bien-être avec le Bioparc et Naturopole.

**Le petit commerce** tend à disparaître en milieu rural, cependant le tissu commercial reste relativement dense et bien développé sur le territoire.

**Le secteur primaire** est en bonne santé avec 7% des emplois et surtout avec des productions agricoles diversifiées et de qualité.

**Formation-recherche** : des filières d'enseignement supérieur ont vues le jour avec le Pôle Universitaire de Vichy. Des laboratoires de recherche privés (comme Limagrain) constituent aux centres de recherche publics et un complément aux universités de l'agglomération clermontoise.

**Point de vue logement**, la demande est supérieure à l'offre notamment pour les étudiants, les saisonniers, les curistes et les personnes âgées.

Le parc de logement est vieillissant et le taux de vacance élevé, notamment dans Vichy et dans les communautés de communes de La Montagne Bourbonnaise et de Sioule Colettes et Bouble.

Parallèlement, notons qu'un phénomène de péri-urbanisation, notamment sur l'axe Vichy-Clermont, attire de plus en plus de ménages, à double lieux de travail, à venir s'installer en périphérie vichyssoise (pression foncière moins forte que sur l'agglomération clermontoise).

### STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT :

**Fixer la population par l'emploi** en favorisant la création, le maintien et le développement d'entreprises. Sur ce point, l'agence VVA Développement et l'Agence Régionale de Développement des Territoires sont des partenaires de 1<sup>er</sup> ordre.

**Fixer la population par le cadre de vie** en améliorant l'offre locative et en facilitant les déplacements des habitants au sein du pays, mais aussi en oeuvrant sur le maintien et le développement de services publics de proximité (points visio publics, maisons de l'emploi, etc.).

**Fixer la population par les services** en faisant la promotion du territoire et en renforcement le développement du tourisme et des loisirs.

## Programme Leader 2007-2013

Un des premiers enjeux stratégique pour l'avenir des Pays réside dans la qualité de son environnement et la préservation de ses espaces naturels.

Non seulement la qualité de cet environnement joue un rôle majeur dans l'attrait du Pays, sa notoriété, mais c'est aussi un cadre agréable offert aux habitants.

**Le pays a déposé sa candidature pour le programme Leader fin 2007 et la réponse sur son acceptation par l'Europe sera connue fin février 2008.**

Si la réponse est positive, le Pays Vichy-Auvergne se verra attribué des fonds européens, destiné aux territoires ruraux (à l'exception des communes Ris, Lachaux et Chateldon rattachés au Parc Naturel régional du Livradois Forez) pour l'animation locale et la coopération. Le territoire concerné compte 106000 habitants car Vichy, Cusset et Bellerive, zones urbaines, ne sont pas prises en compte. Ces communes disposent de dispositifs propres (ex. : Contrat de Ville).

### « Eau et bien – être »

**La stratégie de développement Leader vise à développer 3 axes de travail autour d'un thème « Eau et bien-être au Pays Vichy Auvergne » :**

**>> Le pays et son patrimoine naturel :** visant à accompagner les territoires ruraux porteurs de projets autour de l'eau et de la forêt

**>>L'identité du pays, source de valorisation et de ré-appropriation :** à l'échelle du Pays, il s'agit de valoriser le patrimoine, le tourisme et les produits de qualité.

**>>Pour un pays vivant :** la qualité de vie du Pays Vichy-Auvergne passe par la mise en place d'une politique culturelle territoriale mais aussi touristique. Elle concerne les habitants et aussi l'accueil de nouveaux actifs.



## Programme Leader 2007-2013 (suite)

### Tourisme

#### *Vers un pays d'Art et d'Histoire*

#### DIAGNOSTIC :

**Point de vue touristique**, la position centrale du pays Vichy-Auvergne est un atout qu'il convient de valoriser. Il existe en outre une variété remarquable de paysages et une forte présence d'eau et de rivières.

Ce cadre apporte une qualité de vie accentuée avec des infrastructures sportives et culturelles (opéra, théâtre, manifestations culturelles...) de qualité, des circuits de randonnées et centres thermaux renommés.

**Image et thermalisme** : Le Pays Vichy-Auvergne bénéficie d'une notoriété liée au thermalisme, à l'histoire du territoire mais également la présence d'entreprises mondialement connues. Le patrimoine naturel, architectural et culture riche contribue aussi à l'image et à la notoriété du territoire.



#### OBJECTIFS :

- > **Sensibiliser la population, et aussi les commerçants locaux**, aux produits du terroir.
- > **Proposer l'installation de stands** sur des manifestations, rencontres sur le territoire.
- > **Inciter les producteurs locaux** à se rendre sur des salons thématiques, les accompagner dans la démarche et les mettre en réseau autour d'un projet commun : le coffret de produits Vichy-Auvergne.
- > **Un programme des journées du patrimoine**, sera inclus dans une large communication sur l'offre touristique.
- > **Une carte du territoire** mettant en avant ses richesses (sous forme d'icônes : vignobles, églises romanes, piscines, etc.) sera réalisée.
- > **Un schéma de circuits multirandonnées et un guide des activités pleine nature** devraient être les premiers outils mis en place par le Pays, en lien avec son conseil de développement.



## Programme Leader 2007-2013 (suite)

### Politique culturelle

**Conseil culturel territorial** : Créé en vue de répondre aux demandes de la région, le Pays a mis en place un conseil culturel territorial en accord avec son conseil de développement. Son rôle consiste à établir la politique culturelle de l'association et a permis, en 2007, de déterminer quelles manifestations pouvaient bénéficier de subventions.

Les membres du conseil culturel sont des volontaires élus et associatifs qui offrent une bonne représentativité tant au niveau territorial qu'en terme de nature des membres.

#### Elus :

M. Pierre Courtadon, Communauté de communes de Varennes-Forterre

M. Didier Hangard, Vice-Président Communauté de communes du Pays de Lapalisse

M. Patrick Robin, Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier

M. Gilbert Petitalot, Président Communauté de communes Nord Limagne

#### Experts issus du Conseil de développement

M. Jean Pierre Daggostino, Président des Arts en Bourbonnais

M. Alexandre Humbert, L'Atelier d'en Face

Mme Michèle Deplat, Présidente Musiques Vivantes

M. Jean François Burlot, Association Galib'Art

#### OUTILS A VENIR :

- Répertoire des associations, des équipements et des manifestations du Pays
- Agenda culture à l'échelle du territoire

#### GRAND PROJET DU PAYS :

##### UN FESTIVAL JEUNE PUBLIC

Un festival jeune public, itinérant, se déplacera sur tout le territoire sur 3 semaines aux alentours du mois de mai. Ouvert à tous, ce festival offrira des spectacles familiaux pour un prix assez modique. La programmation sera éclectique, regroupant les arts du cirque et autres spectacles pour ouvrir les enfants à la culture. Dans un souci de continuité des actions du Pays, le festival jeune public s'ouvrira aussi à la coopération transnationale.



## Programme Leader 2007-2013 (suite)

### Coopération interterritoriale et transnationale

Le programme Leader dispose aussi d'un volet de coopération interterritoriale et transnationale. L'Europe, dans son attribution de fonds incite les structures à s'ouvrir vers d'autres territoires, notamment avec des projets de coopération.

Le Pays Vichy Auvergne, a choisi, dans cet axe, de travailler avec la Microrégion de Huedin (département de Cluj, région de la Transylvanie) en Roumanie. Ce choix résulte d'un travail déjà engagé par le département de l'Allier qui a signé, en 2001, un protocole de partenariat avec le département de Cluj.



### La coopération transnationale

Suite à un 1<sup>er</sup> voyage en octobre 2007 en Roumanie, une volonté de travailler ensemble s'est confirmée et des thématiques ont été retenues :

> **Nutrition - santé** : études autour de la myrtille, matière première abondante sur le territoire de Cluj, et utilisé par le secteur « Santé beauté forme » du Pays Vichy Auvergne.

> **Eco-Citoyen et développement durable** : réalisation en commun de séjours à thème autour de l'environnement pour les enfants des deux territoires.

> **La biennale des rencontres du pays vichy Auvergne et de la Transylvanie** : création d'un événementiel tous les deux ans au Pays Vichy Auvergne et en Transylvanie, autour de la création artistique, des savoir faire et des produits locaux.



### La coopération interterritoriale : Projets communs avec le Grand Clermont

D'ici 2 ou 3 ans il y a une volonté de coopération entre les deux territoires autour de la rivière Allier. D'autres actions sont prévues dans le cadre du développement des synergies communes Grand-Clermont / Pays Vichy-Auvergne.

## Programme Leader 2007-2013 (suite)

### Développement rural

Dans le cadre de la coopération transnationale et interterritoriale, les enfants du territoire seront impliqués, avec leurs homologues Roumains, dans **un grand projet éco-citoyen**.

**>> Réalisation d'une plaquette traduite en roumain.**

Un projet est en cours sur l'étude de la myrtille incluant les enfants des deux pays mais aussi des chercheurs et des universitaires autour du pôle d'excellence rural naturopole.

#### **Démarche d'identification des produits du Pays**

La Biennale de Pays Vichy-Auvergne et de la Transylvanie, mettant en avant la culture et les produits locaux de chacun avec la participation d'artistes.

#### **Eaux et milieux naturels identitaires**

L'action du pays va valoriser les eaux et milieux naturels du pays et sensibiliser la population sur la sauvegarde de l'environnement.

**Ces richesses naturelles feront l'objet d'une communication spécifique.**

Par ailleurs, une étude paysagère sera menée en cohérence avec le projet de Pays d'Art et d'Histoire. Une politique de développement des éoliennes est envisagée dans cet axe.





## Plateforme équine régionale

**C**e projet structurant met en réseau les différents acteurs de la filière dans une dynamique commune autour d'un lieu : le domaine de La Cour, à Bellerive sur Allier.

Le projet de Plateforme équine inscrit dans la Charte de Pays a été relancé au dernier trimestre 2007. Ce projet vise à développer au niveau du pays tout ce qui est formation, élevage, développement de la pratique touristique équestre. Ces activités se verront confortées avec le pôle équestre qui va se mettre en place sur le Domaine de La Cour sur lequel seront développées un certain nombre d'actions : le développement de la compétition, de l'attelage, d'un parcours complet ...



**Des infrastructures seront construites** afin de permettre des compétitions de niveau régional, national et international.

**Des commissions de travail ont été créées et un comité de pilotage a été constitué avec l'ensemble des acteurs de la filière.**

*Une stagiaire de l'ENITA, Mlle Chartier Oriane a été recrutée pour accompagner le travail des commissions. Elle va également réfléchir au cahier des charges pour l'actualisation des données des études qui avaient été faites en 2003.*

## Transport à la demande

**L**e département de l'Allier a lancé au printemps la réflexion sur la réalisation d'un nouveau schéma départemental des transports. Ses conclusions validées en juin 2007, intègrent pour le département la réalisation d'un Transport à la demande zonal, opération qui avait été envisagée au niveau du Pays.

Le Pays avec l'aide des lignes sectorielles de la Région, interviendra pour conforter la communication si nécessaire et également élargir le nombre de jours qui sont de deux dans le TAD zonal. Il pourra être éventuellement envisagé des liaisons entre chefs lieux à titre pilote.

## Les actions 2008 Pays

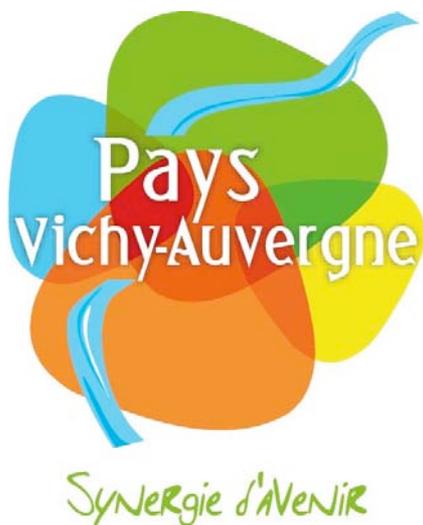
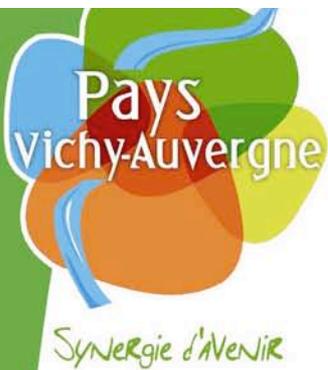
En lien avec les commissions du conseil de développement

<b>Contrat Auvergne+ éco</b>	Soutien de la filière Nutrition-Santé Mise en oeuvre de la Mission Economique Conventionnement avec les partenaires
<b>Parc Equestre Régional</b>	Définition du plan de développement et actualisation des études existantes
<b>Développer des synergies communes Grand Clermont-Pays Vichy-Auvergne</b>	Liaison TGV Etalement urbain Evènements sportifs-culturels ...
<b>Mener une politique de développement des éoliennes sur le Pays</b>	A des fins de cohérence, de solidarité, dans le cadre de la notion de Pays d'Art et d'Histoire, proposition de mener une étude paysagère coordonnée par le Pays (pour les territoires non lancé dans une démarche)
<b>Mener une politique de communication</b>	Développer un site internet portail pour le Pays Diffuser une lettre de Pays Intervenir au niveau des conseils communautaires
<b>Mise en oeuvre de la politique culturelle de Pays</b>	Création d'un Agenda de Pays et d'une communication spécifique
<b>Elaboration de la politique touristique de Pays</b>	Schéma de circuits multirandonnées sur le Pays Guide des activités de pleine nature

## Leader « Eau et Bien être »

<b>Animation-Coopération-Gestion</b>	Recrutement de l'animateur et du gestionnaire
<b>Communication</b>	Sur le projet : dépliant, site ...
<b>Vers un Pays d'Art et d'Histoire</b>	Recrutement d'un chargé de mission Patrimoine Un stagiaire est programmé sur six mois
<b>Eau et bien être</b>	Lancement de la commission





### CONTACT

Pays Vichy-Auvergne  
9 Place Charles de Gaulle  
BP 2956  
03209 VICHY CEDEX

Directeur : Stéphane Zapata

Tél. : 04 70 96 57 00

Fax : 04 70 96 57 10

[s.zapata@pays-vichy-auvergne.fr](mailto:s.zapata@pays-vichy-auvergne.fr)

[www.paysvichyauvergne.com](http://www.paysvichyauvergne.com)

*Droits photos : Yves Le Chapelin, Objectif, service communication de VVA*

Carte d'accessibilité du Pays Vichy-Auvergne

